

Délibération du 26 septembre 2025

délibération

N°2025-45 C

objet

Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et l'entretien des vêtements de travail des agents de Savoie Déchets

- Date de convocation : le vendredi 19 septembre 2025
- Date de publication : le vendredi 3 octobre 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 septembre 2025 s'est réuni le 26 septembre 2025 à 14 h 30 h à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 24, Nombre de votants : 26

POUVOIR DE VOTE

Yves GRANGE donne pouvoir à Daniel CARDE

Frédéric BURNIER FRAMBORET donne pouvoir à Christian RAUCAZ

JM DRIVET donne pouvoir à L. BOIRON (à partir de 15 h 30)

EXCUSES : 9

JOLY Max

SARTORI Walter

MAITRE Florian

GRANGE Yves

BURNIER-FRAMBORET Frédéric

BRUNIER Thierry

CHEMIN François

ROUGEAUX Jean-Pierre

HANRARD Bernard

ABSENTS : 8

LEOUTRE Jean-Marc

BRUN Pierre

GIRAUD Murielle

RUFFIER-LANCHE René

GUIGUE Thibaut

THEVENON Raphaël

DANIS Georges

AMET Yannick

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 22

BENEVISE Marie

BOIX-NEVEU Arthur

GRILLAUD Laurent

FABRE Maryse

BLANQUET Denis

GIRARD Marc

VAN STRAATEN Nicolas

DRIVET Jean-Marc

BARBIER Marie-Claire

CARDE Daniel

TAIN Daniel

RAUCAZ Christian

ZOCCOLO Alain

DAL BIANCO Serge

VIGUET-CARRIN Françoise

CECILLE Joël

PERRIER Jean-Claude

SIMON Christian

VARESANO José

FRAISSARD Jean-Claude

SPIGARELLI Lucien

BOIRON Laurence

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 2

FANTIN Philippe

DUNAND Marie

Délibération du 26 septembre 2025

délibération

N°2025-45 C

objet

Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et l'entretien des vêtements de travail des agents de Savoie Déchets

Marie BENEVISE, Présidente, rappelle que pour assurer l'hygiène et la sécurité des agents travaillant sur les sites de Savoie Déchets, une dotation de vêtements de travail adaptée à leur activité leur est fournie. Ces prestations de location, d'entretien, de lavage et de réparation des tenues à usage professionnel sont assurées par une entreprise extérieure.

Dans la mesure où les montants maximums des accords-cadres à bons de commande actuels sont presque atteints, une nouvelle consultation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du code de la commande publique, a été lancée en vue de la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande sans minimum mais avec un montant maximum de 600 000 euros HT sur 4 ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP, au JOUE et sur le profil acheteur le 24 mars 2025.

La date limite de remise des offres a été fixée au mardi 06 mai 2025 à 12 heures.

Lors de sa séance du 11 Juillet 2025, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le nouvel accord-cadre à bons de commande à la société ANETT NBD ayant remis une offre classée 1^{ère} au regard des critères de jugement des offres.

Il est précisé au Comité Syndical que la Commission d'Appel d'Offres du 11 juillet 2025 a procédé à l'attribution de l'accord-cadre en concordance avec le rapport d'analyse des offres.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : autorise la Présidente à signer l'accord-cadre à bons de commande avec la société ANETT NBD et tous les documents y afférent ;

Article 2 : dit que les crédits sont prévus au budget principal.

Arthur BOIX NEVEU
Secrétaire de séance



Marie BENEVISE
Présidente

